



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-472

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2021-09-01-00069 - Arrêté DIM 2021-003 désignant des agents du bureau des naturalisations pour conduite les entretiens et établir le compte-rendu. (2 pages)

Page 3

75-2021-09-14-00008 - Arrêté N° 21-043 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 6

75-2021-09-14-00009 - Arrêté N° 21-044 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly (1 page)

Page 8

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-09-02-00014 - 2021-00945 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 10

75-2021-09-13-00010 - Arrêté n°2021-00940 prorogeant l'arrêté n° 2021-00406 du 6 mai 2021 (1 page)

Page 12

Préfecture de Police / Direction des transports et de la protection du public

75-2021-09-14-00010 - arrêté n°2021-1300 portant ouverture de l'Hôtel WELCOME 66, rue de Seine, à Paris 6ème (2 pages)

Page 14

Préfecture de Police

75-2021-09-01-00069

Arrêté DIM 2021-003 désignant des agents du bureau des naturalisations pour conduite les entretiens et établir le compte-rendu.

Arrêté n° DIM-2021-003

Le Préfet de Police,

VU le code civil, notamment le Livre Premier, Titre Premier Bis,

VU le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif, aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française, notamment ses articles 15, 17-2, 17-4 et 41,

Vu le décret n°2021-481 du 21 avril 2021 relatif au préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police et à l'organisation de la police aux frontières dans les départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ainsi que sur les emprises des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, du Bourget et de Paris-Orly,

Vu le décret du 28 avril 2021 portant nomination du préfet délégué à l'immigration auprès du préfet de police,

CONSIDERANT que le bureau des naturalisations qui comprend la plate-forme de naturalisation de Paris doit assurer, dans le cadre de sa compétence, les entretiens prévus par les articles susvisés,

A R R Ê T E

Article 1 :

Mme Taous ALLOUACHE

M. Radouane AMRI

Mme Fabienne BELLIER

M. Serge BERCOVITZ

Mme Nathalie BOTTELIER

Mme Ingrid BRIGITTE

Mme Marion CITHAREL

Mme Georgette COULIBALY

Mme Brigitte DINE

Mme Lucienne DOMINGO
M. Fabien DUPUIS
Mme Nadine ELMKHAMTER
Mme Sandra FAYOLLE
Mme Laure GERME
Mme Camille GOMEZ
M. Christian HAUSMANN
Mme Catherine KATZENSTEIN
Mme Samia KHALED
Mme Lu-Ann LUCINUS
Mme Sadia MAMMERI
Mme Jessica MENIT
Mme Caroline MICHEL
Mme Marie-Odile MOREAU
Mme Catherine OZANON
Mme Isabelle PIRES
Mme Hélène REBUS
Mme Gaëtane ROBBES
Mme Marie-Dolaine SARPEDON
Mme Eva SERESHT
M. Mouigni YOUSOUF
Mme Céline ZINNA

affectés au bureau des naturalisations, sont désignés pour conduire les entretiens et établir notamment le compte-rendu visé à l'alinéa 3 de l'article 41 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié.

Article 2 : Le chef du bureau des naturalisations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 01 septembre 2021

Le Préfet délégué à l'immigration

Signé

Julien MARION

Préfecture de Police

75-2021-09-14-00008

Arrêté N° 21-043 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 21-043

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-038 du 02 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-038 du 02 juillet 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 15 septembre 2021 matin :

Membre titulaire:

« Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de la circulation et de l'ordre public, est remplacée par M. Lionel DESQUEYROUX, adjoint à la sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de la circulation et de l'ordre public »

Membre titulaire:

« M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, est remplacé par M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 14 septembre 2021

Chef du service de gestion des personnels de la
police nationale

signé

Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2021-09-14-00009

Arrêté N° 21-044 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 21-044

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-038 du 02 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Arrête : **Article 1^{er}**

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-038 du 02 juillet 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 15 septembre 2021 après-midi :

Membre titulaire:

« M. Henri DUMINY, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par, M. Thierry LAISSY, chef d'état-major à la direction départementale de la sécurité publique du Val-d'Oise »

Membres suppléants:

« M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, est remplacé par M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis »

« Mme Agnès ZANARDI, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris, est remplacée par, Mme Nadine BELLO, adjointe au chef de division à la direction du renseignement de la préfecture de police »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 14 septembre 2021

Chef du service de gestion des personnels de la
police nationale

signé

Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2021-09-02-00014

2021-00945 Accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2021-00945

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;
Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière
d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La Médaille pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires
de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

Echelon Argent de 2^{ème} classe :

- Adjudant Didier **VINSON**, né le 13 août 1981, 11^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent Jean-Noël **GANDOUIN**, né le 1^{er} juin 1988, 11^{ème} compagnie d'incendie et de secours.

Echelon Bronze :

- Capitaine Julien **BANASIAK**, né le 24 juillet 1990, 7^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Lieutenant Jonathan **ABADIE**, né le 12 juillet 1983, 1^{ère} compagnie d'incendie et de secours ;
- Sergent-chef Thomas **LEXTREYT**, né le 30 décembre 1980, 1^{ère} compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal-chef Romain **MALLET**, né le 28 janvier 1996, 24^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Léo **LACAZE**, né le 28 novembre 1998, 11^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Caporal Benjamin **LANFREY**, né le 18 octobre 2001, 11^{ème} compagnie d'incendie et de secours ;
- Sapeur de 1^{ère} classe Romain **GAUTHIER**, né le 26 août 1996, 24^{ème} compagnie d'incendie et de secours.
-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 02 septembre 2021

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430

<http://www.prefecturedepolice.paris> – méil : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2021-09-13-00010

Arrêté n°2021-00940 prorogeant l'arrêté n°
2021-00406 du 6 mai 2021

**Arrêté n°2021-00940
prorogeant l'arrêté n° 2021-00406 du 6 mai 2021**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2021-00406 du 6 mai 2021 modifié « autorisant les agents agréés du service interne de sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité dans certaines gares et véhicules de transport qui les desservent de la ligne D du RER » ;

Vu la saisine en date du 7 septembre 2021 de la direction de la sûreté ferroviaire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;

Considérant que plusieurs gares de la ligne D du réseau express régional demeurent le théâtre d'affrontements violents avec usages d'armes à feu, d'armes blanches ou d'objets dangereux impliquant notamment une population jeune, ainsi que des vols à l'arraché ; qu'il convient dès lors de poursuivre l'action quotidienne et appuyée des équipes du service interne de sécurité de la SNCF en les autorisant à procéder à des palpations de sécurité pour prévenir la survenance de ces troubles ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 mai 2021 susvisé, la date du « 15 septembre 2021 » est remplacée par la date du « 31 décembre 2021 ».

Article 2

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, le préfet du Val d'Oise, le préfet directeur de cabinet, la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et le président du directoire de la SNCF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 13 septembre 2021

Pour le Préfet de Police,
Le Chef du Cabinet

Signé

Charles BARBIER

Préfecture de Police

75-2021-09-14-00010

arrêté n°2021-1300 portant ouverture de l'Hôtel
WELCOME 66, rue de Seine, à Paris 6ème

Sous-direction de la sécurité du public
Bureau des hôtels et foyers
Référence à rappeler : 2720
Catégorie : 5^{ème}
Types : O, N et M

Paris, le 14 septembre 2021

**ARRETE N° 2021-1300 PORTANT OUVERTURE
DE L'HOTEL WELCOME
66, RUE DE SEINE A PARIS 6^{EME}**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R.162-8 à R.162-13 (ancienne numérotation R.111-19 à R.111-19-5) et R.164-1 à R.164-5 (ancienne numérotation R.111-19-7 à R.111-19-12) et R.143-38 et R.143-39 (ancienne numérotation R.123-45 et R.123-46) ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.164-1 à R.164-4 du code de la construction et de l'habitation (ancienne numérotation R. 111-19-7 à R. 111-19-11) et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'arrêté n° 2020-01093 du 23 décembre 2020 portant composition et mode de fonctionnement de la commission de sécurité et d'accessibilité de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n°2021-00624 du 30 juin 2021 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des transports et de la protection du public et des services qui lui sont rattachés ;

Vu l'avis favorable à la réception des travaux et à la réouverture au public de l'hôtel **WELCOME** sis 66, rue de Seine à Paris 6^{ème}, émis le 1^{er} septembre 2021 par le groupe de visite de la préfecture de police, au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, validé par la délégation permanente de la commission de sécurité le 7 septembre 2021 ;

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public ;

ARRETE

Article 1 : L'hôtel **WELCOME** sis 66, rue de Seine à Paris 6^{ème}, classé en établissement de 5^{ème} catégorie de types O, N et M, est déclaré ouvert.

Article 2: L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitant l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police et au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la sécurité du public

Signé

Julie BOUAZIZ